

Le 12 janvier 2026

**Par SDÉ**

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Pierre Chabot, D. Fisc.**  
Avocat principal  
Hydro-Québec - Affaires juridiques

11<sup>e</sup> étage  
800, boul.de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : (514) 289-2211, poste 2065  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : [chabot.pierre.2@hydroquebec.com](mailto:chabot.pierre.2@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PRC-002-5 et PRC-028-1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**

- **Demande réamendée;**
- **Dépôt des réponses à la Demande de renseignements no 1.**

**Dossier Régie : R-4314-2025 - Notre référence : LTG 08241 PC**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose ce jour une demande réamendée relativement au dossier mentionné en titre de même que les pièces à son soutien, une liste des pièces (révisée) et les réponses à la demande de renseignements n°1 de la Régie de l'énergie.

Le Coordonnateur a révisé les pièces HQCF-1 documents 1 et 1.1 afin de corriger une coquille et les pièces HQCF-2 documents 3 et 3.1 conformément à ses réponses à la demande de renseignements n°1 de la Régie de l'énergie.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

*(s) Pierre Chabot*

**PIERRE CHABOT**

PC/gm